

## Sciences en danger, revues en lutte

### Why French Academic Journals Are Protesting

#### Le comité de rédaction des BMSAP

Reçu le 17 mars 2020 ; accepté le 17 mars 2020  
© Société d'Anthropologie de Paris et Lavoisier SAS 2020

**Résumé** Le comité de rédaction déclare les BMSAP « en lutte », en soutien au mouvement de protestation en cours, qui s'exprime notamment contre les orientations du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). En guise d'éditorial pour ce numéro des BMSAP, le comité de rédaction publie la motion votée par l'assemblée générale de la Société d'anthropologie de Paris ainsi que l'éditorial commun rédigé par les membres du collectif « Revues en lutte ».

**Abstract** The BMSAP editorial committee has decided to join the collective “Revues en lutte” movement to support the current protest against the orientations of the future French law on Multiannual Research Programming (LPPR). Here we publish the motion that was carried at the general meeting of the Société d'anthropologie de Paris, together with the editorial written by the members of the “Revues en lutte” collective, setting out the reasons why French academic journals have come out in protest. An English version of the “Revues en lutte” editorial may be found as supplementary material on the BMSAP website.

#### Motion de la Société d'anthropologie de Paris à propos de la LPPR

##### Assemblée générale de la Société d'anthropologie de Paris

Informés des rapports de préparation à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), des propos provocateurs répétés à ce sujet par M. A. Petit, PDG du CNRS, et des déclarations de Mme la ministre F. Vidal, les membres de la Société d'anthropologie de Paris expriment leur plus vive inquiétude et appellent à la vigilance vis-à-vis de nombreux points exposés dans les trois rapports (« financement de la recherche », « attractivité des emplois et des carrières », « recherche partenariale et innovation ») remis à la ministre de l'ESRI en vue du projet de LPPR. Ils se déclarent notamment opposés à :

- toute mesure mettant en cause le statut des chercheur(e)s et enseignant(e)s chercheur(e)s et augmentant encore une précarisation des personnels de l'ESR déjà bien trop importante ;
- la limitation de la liberté de recherche publique par une proportion encore accrue de financements sur projet aux orientations déterminées et aux objectifs à court terme ;
- les systèmes de primes soumises à l'évaluation de la performance des personnels mettant en concurrence les individus au détriment d'une revalorisation salariale de l'ensemble des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- l'affaiblissement des instances nationales de recrutement et de suivi de carrières (notamment CoNRS et CNU) ;
- la mise en place d'une compétition artificielle et le creusement des inégalités entre acteurs et institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les membres de la Société d'anthropologie de Paris réaffirment leur attachement au modèle français d'enseignement supérieur et de recherche et leur adhésion aux conclusions de la consultation réalisée en 2019 par les sociétés savantes (<https://societes-savantes.fr/communiquede-presse-recommandations-des-societes-savantes-concernant-la-loi-de-programmation-pluriannuelle-pour-la-recherche/>) et aux propositions élaborées au printemps 2019 par le Comité national de la recherche scientifique (<https://www.c3n-cn.fr/mobESR>). Ils s'opposent à une politique menant à une compétition accrue entre les acteurs de la recherche française au détriment des financements récurrents des laboratoires et au mépris d'une recherche collective et ne défendront une loi pour la recherche que si elle se fonde réellement sur les réflexions proposées par notre communauté.

La Société d'anthropologie de Paris invite notamment toutes celles et tous ceux de ses membres qui le souhaitent :

- à soutenir les propositions du Comité national de la recherche scientifique (<https://www.c3n-cn.fr/soutien>) et à diffuser le lien pour ce soutien aussi largement que possible ;
- à participer à la grève et aux actions de mobilisations et de manifestations contre la LPPR ;

- à signer les pétitions, lettres ouvertes ou tribunes dénonçant les risques nombreux et graves perçus dans le cadre de la préparation de la LPPR ;
- à relayer la mobilisation et les informations concernant la préparation de la LPPR le plus largement possible ;
- à se déclarer mobilisés dans leurs signatures électroniques et réponses automatiques d'absence selon la suggestion suivante : « J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé(e) contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, j'ai réduit mes activités et ne suis pas en mesure de répondre favorablement à votre demande si elle concerne des tâches (administratives et autres) non obligatoires relevant de mes fonctions. »

Motion votée par scrutin électronique (du 7 au 16 février 2020) : 116 oui, 2 non, 1 « je ne me prononce pas ».

## Motion on the LPPR tabled by the Société d'anthropologie de Paris

### General meeting of the *Société d'anthropologie de Paris*

Having been informed of the preparatory reports for the future French law on Multiannual Research Programming (LPPR — *loi de programmation pluriannuelle de la recherche*), of the repeated provocative comments made on the subject by M. A. Petit, Managing Director of the CNRS and of the declarations made by Minister F. Vidal, the members of the Société d'Anthropologie de Paris hereby express their deepest concern and issue a call for vigilance regarding numerous points set out in three reports (“Research funding”, “Attractiveness of jobs and careers”, “Partnership-based research and innovation”) presented to the Minister for Higher Education, Research and Innovation (ESRI) to prepare the LPPR. They also hereby declare their opposition to the following in particular:

- any measure that would bring the status of researchers and teacher-researchers into question and further exacerbate the already unacceptable insecurity of their employment;
- the curtailing of public research freedom that results from a further increase in the proportion of funding for specific projects with predetermined orientations and short-term goals;
- bonus systems that are subject to staff performance assessments causing individuals to compete with each

other to the detriment of an upgraded salary scale for all research and higher education staff;

- the weakened powers of national bodies responsible for recruitment and career development (CoNRS and CNU in particular);
- the introduction of artificial competition and the widening gap between higher education players and their institutions.

The members of the *Société d'anthropologie de Paris* reaffirm their commitment to the French higher education and research model, their support for the conclusions of the consultation conducted in 2019 by scholarly societies (<https://societes-savantes.fr/communiquer-de-presse-recommandations-des-societes-savantes-concernant-la-loi-de-programmation-pluriannuelle-pour-la-recherche/>) and their support for the proposals developed in the spring of 2019 by the National Committee for Scientific Research (*Comité national de la recherche scientifique*, <https://www.c3n-cn.fr/mobESR>). They oppose a policy that would increase competition between players in French research to the detriment of recurrent funding for laboratories and at the expense of collective research, and will only support a law on research if it is effectively based on the considerations put forward by our community.

The Société d'anthropologie de Paris invites all of its members who so wish:

- to support the proposals made by the National Committee for Scientific Research (*Comité national de la recherche scientifique*, <https://www.c3n-cn.fr/soutien>) and to share the link enabling people to do so as widely as possible;
- to take part in strikes, mobilisation efforts and demonstrations against the LPPR;
- to sign petitions and open letters and take part in forums denouncing the many and serious perceived risks that arise in the preparation of the LPPR;
- to relay mobilisation efforts and information concerning the preparation of the LPPR as widely as possible;
- to make their position known via electronic signatures and out-of-office messages as suggested here: “Thank you for your message. In protest against the law now in preparation on Multiannual Research Programming, I am engaging in a work-to-rule and will not be able to meet your request if it concerns any administrative or other task that does not fall within my duties.”

Motion carried by electronic vote (from 7 to 16 February 2020): 116 Yes, 2 No, 1 “No opinion expressed”.

# Éditorial commun des revues en lutte

## Collectif des revues en lutte<sup>1</sup>

Depuis le début de l'année 2020, plus d'une centaine de revues académiques, en grande majorité issues des sciences humaines et sociales françaises, se déclarent les unes « en lutte », les autres « en grève ». Prenant part au mouvement social en cours, leurs comités de rédaction protestent à la fois contre le projet visant les retraites, contre la réforme de l'assurance chômage adoptée à l'automne 2019 et contre les propositions contenues dans les rapports pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)<sup>2</sup>. Par son ampleur et par sa forme — la grève et le vote de motions qui incitent les comités de rédaction à sortir de leur réserve habituelle —, cette mobilisation est historiquement inédite. La dynamique collective qu'elle suscite, par-delà les disciplines, les écoles et les conditions d'exercice de chacune des revues, témoigne du sentiment de révolte que provoquent ces réformes. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, la réforme des retraites telle qu'envisagée actuellement par le gouvernement conduira à l'accroissement général des inégalités (entre hommes et femmes, entre titulaires et précaires, etc.) et à l'appauvrissement futur de toutes et tous, fonctionnaires, contractuels ou précaires. La réforme de l'assurance chômage augmentera, elle aussi, la vulnérabilité déjà difficilement supportable du très grand nombre des travailleurs précaires sur lesquels repose massivement la vie des universités et des laboratoires : ils et elles représentent d'ores et déjà plus d'un quart des effectifs d'enseignants et encore bien davantage parmi les travailleurs et travailleuses administratifs et techniques. La LPPR, enfin, ne fera qu'aggraver le manque de moyens, de postes et de stabilité, et approfondir les inégalités qui minent l'enseignement supérieur et la recherche, et que deux décennies de « réformes » massivement contestées n'ont cessé d'amplifier.

## Crise organisée du service public de la recherche et des universités

Depuis bientôt 30 ans, les gouvernements successifs contribuent à l'effritement de l'État social, au lent rognage de la fonction publique, à la dénonciation des « privilèges » gagnés dans les luttes sociales du xx<sup>e</sup> siècle, à l'affaiblissement des principes de redistribution destinés à réguler les disparités socio-économiques et géographiques. Dans l'université et la recherche, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi Pécresse » (LRU, 2007), a été la pierre angulaire d'un double mouvement apparemment contradictoire : le désengagement budgétaire de l'État conformément à une logique néolibérale et le pilotage stratégique autoritaire de la recherche par ce même État. La logique de la loi tient à ce que l'autonomie (budgétaire) proclamée masque en réalité la dérégulation des statuts, la mise en concurrence de tous contre tous et la dépendance accrue de la recherche aux intérêts économiques et industriels, remettant finalement en cause l'autonomie véritable de la recherche. Cette politique menée avec opiniâtreté au mépris des mises en garde et des revendications de la communauté des chercheurs a multiplié les agences d'évaluation et de financement supposées indépendantes, prônant une culture de la « performance », du « résultat » et de l'« excellence », tout en réduisant les crédits propres des laboratoires au profit d'une distribution ciblée des moyens, largement définie par les aléas conjoncturels (sinon les modes), ainsi que par les hiérarchies et les situations préétablies. En privilégiant un financement par projets, elle a renforcé l'inégalité de dotations entre chercheurs et a conduit à un immense gaspillage d'énergie et d'argent public : combien d'heures perdues à évaluer ou à rédiger des projets pour obtenir d'hypothétiques financements, alors que ce temps aurait pu être consacré à la recherche ou à l'enseignement ?

C'est peu dire, au reste, que les « gouvernants » nourrissent une obsession morbide pour les classements internationaux, dont la raison d'être est la promotion du modèle anglo-américain d'une université qui doit être gérée comme une entreprise, c'est-à-dire fonctionnant sur ses fonds propres (alimentés par des frais d'inscription appelés à augmenter), quitte à sacrifier le budget de fonctionnement et la qualité de l'encadrement. Depuis la LRU, la supposée mauvaise place des universités françaises dans ces classements est ainsi régulièrement invoquée pour tancer les chercheurs et poursuivre, contre leur volonté, la libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or, ces

<sup>1</sup> À la date du 19 février 2020, un mois après le début du mouvement, 131 revues ont rejoint le mouvement des revues en lutte. Elles sont recensées sur le site [universiteouverte.org](http://universiteouverte.org).

<sup>2</sup> Les rapports sont signés par trois groupes de travail et consacrés au « Financement de la recherche », à l'« Attractivité des emplois et carrières scientifiques » et à la « Recherche partenariale et innovation ». Ils sont disponibles sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <https://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projetde-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>.

injonctions se déploient dans un contexte de forte austérité budgétaire : rapporté au nombre d'étudiants, le budget de l'enseignement supérieur a ainsi chuté de plus de 10 % depuis 2010 ; et malgré les promesses, répétées depuis 20 ans par les différents gouvernements, de porter à 1 % du PIB l'effort budgétaire consacré à la recherche publique, celui-ci stagne toujours à 0,8 % (soit un manque de six milliards d'euros, une somme inférieure au crédit d'impôt recherche, cette niche fiscale concédée aux grands groupes industriels et de service). Dans ces conditions, les chercheurs et universitaires en France sont soumis à un régime qui mêle surtravail et dégradation des conditions de vie et de travail. Ils et elles sont de plus en plus précaires, et le restent de plus en plus longtemps, l'âge moyen du recrutement s'élevant à 35 ans. Les politiques d'austérité conduisent aussi à une réduction drastique de leurs revenus : alors que, en 30 ans, les titulaires ont vu leur pouvoir d'achat chuter de 30 %, marquant ainsi un net décrochage avec le secteur privé, les travailleurs précaires connaissent une grande vulnérabilité, enchaînent contrats courts et périodes d'incertitude, et cumulent des vacances d'enseignements dont le montant se situe désormais en dessous du Smic horaire. Tous sont également de plus en plus évalués suivant des critères strictement comptables qui se limitent à dénombrer leurs publications, les contrats obtenus ou les brevets déposés, sans jamais interroger l'apport réel des connaissances produites. Ces différentes logiques font la part belle aux « entrepreneurs de carrière », au détriment d'une recherche fondamentale, collective et véritablement indépendante.

Les mesures annoncées dans le cadre de la LPPR poursuivent avec obstination les transformations néolibérales engagées depuis le début des années 2000, dans le sillage de l'agenda de Lisbonne élaboré par le Conseil européen, et entendent les radicaliser. Empruntés au registre managérial, les mots d'ordre sont bien connus : compétitivité, financement par projets, concentration inégalitaire des moyens, austérité budgétaire, ce qui débouche sur un développement des emplois précaires et une mise en concurrence des individus, des laboratoires, des établissements, etc. Comme l'explique sans détour le PDG du CNRS, Antoine Petit, en novembre 2019, il s'agit d'engager une réforme « inégalitaire et darwinienne » : la concurrence généralisée et la concentration des ressources sur une minorité d'établissements et d'individus jugés plus « performants » selon des critères gestionnaires deviennent les principes cardinaux du gouvernement de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de « défis sociétaux » très perméables aux priorités de l'action gouvernementale. De nombreuses enquêtes démontrent pourtant les effets délétères de telles politiques sur l'originalité des savoirs produits et sur la qualité des formations dispensées aux jeunes générations : « effet Mathieu » — processus par lequel les plus

favorisés augmentent leurs avantages —, standardisation de la recherche, bureaucratisation, affaiblissement de l'autonomie académique, appauvrissement de la diversité disciplinaire, etc.

Toute cette politique méprise ce que les chercheurs et chercheuses savent par expérience : dans toutes les disciplines, l'activité scientifique nécessite du temps et une disponibilité intellectuelle incompatibles avec l'angoisse d'une précarité parfois radicale et avec la fragmentation croissante des tâches ; elle s'exerce d'autant mieux que les équipes sont soudées, alors que la compétition entre les pairs, désormais exacerbée, menace les collectifs ; et elle requiert une distance critique que la dépendance envers les hiérarchies administratives entrave. Ainsi, la communauté des chercheurs réclame avec force à la fois un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux (en atteignant *a minima* l'objectif de 1 % du PIB consacré à la recherche publique) et une distribution équitable des moyens à des personnels titulaires dont le statut de fonctionnaire demeure la condition de l'indépendance et de la sincérité des résultats.

## Revue scientifique : une économie de la connaissance efficace

Dans ce contexte, nos revues scientifiques occupent une place singulière et paradoxale. Lieux d'un intense travail collectif de production et supports efficaces de diffusion des savoirs, elles tendent à être instrumentalisées et mises au service de la vision néomanagériale dominante de la recherche. L'évaluation des chercheurs, des laboratoires et des universités repose en effet désormais en grande partie sur un décompte des articles publiés dans nos revues, selon des calculs bibliométriques dont la faiblesse et les effets pervers sur le plan scientifique ont été largement documentés<sup>3</sup>. Là n'est pas le moindre paradoxe des réformes en cours : alors qu'elles placent plus que jamais les revues au cœur de ce système de la recherche gouverné par l'« excellence » bibliométrique, elles conduisent non seulement à fragiliser leur fonctionnement, mais aussi à dénaturer le travail de production scientifique qui s'y déploie.

C'est pourquoi, en perturbant ou en interrompant notre activité, en refusant de nous tenir à distance de ce qui se joue dans la communauté scientifique comme dans le monde social, nous souhaitons mettre en avant aussi bien ce qui fait les revues que celles et ceux qui les font. Car notre travail collectif, intellectuel et éditorial, qui permet la production et le partage des savoirs, est directement menacé par les projets de loi actuels, qui fragilisent toujours plus le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

<sup>3</sup> Gingras Y (2014) Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie, Raisons d'agir, Paris.



L'existence de nos revues relève d'une économie de la connaissance fragile, mais néanmoins efficace. Ce sont aussi des scientifiques, dont une partie conséquente sont des agents publics, qui évaluent les textes, les discutent, les acceptent ou non en fonction d'expertises approfondies, font des suggestions à leurs auteur(e)s pour rendre ces textes plus pertinents, plus complets, plus exigeants dans leur démonstration, et qui, au terme de ce long processus de relectures, de discussions et de réécritures, de délibérations collectives et d'allers et retours avec les auteur(e)s, publient et diffusent, sous forme d'articles scientifiques, les travaux qui sont à même de contribuer à la connaissance collective. Ces textes bénéficient, en outre, du travail minutieux de vérification formelle, de mise en forme et de mise en ligne, réalisé, quand ce n'est pas par les chercheurs, par des professionnels formés aux métiers de la documentation, de l'édition et/ou du numérique, dans le cadre de statuts variés, plus ou moins précaires — du fonctionnariat au CDD, en passant par le microentrepreneuriat. Enfin, ce sont surtout les bibliothèques universitaires, organismes publics, qui achètent les revues à l'unité ou en bouquets via des plateformes numériques. Cette offre en ligne, gratuite pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs, et même tout un chacun quand il s'agit de revues en accès libre sur Internet, permet une large diffusion des dernières avancées scientifiques hors du champ universitaire : grâce au travail patient et collectif mené au sein de revues savantes, les enseignants ainsi que les journalistes, les associations, les élus, les citoyens bénéficient ainsi d'un apport substantiel et régulier de connaissances fiables et renouvelées.

Or, si cette économie de la connaissance assure l'enrichissement du savoir, elle rapporte toutefois peu en termes financiers. Elle est en effet adossée à une infrastructure invisible, celle du service public de la recherche.

C'est ce service public qui, idéalement, garantit des personnels formés, qualifiés et stables de secrétariat de rédaction.

C'est ce service public qui, idéalement, offre des réseaux ou des maisons d'édition, pour la numérisation, l'archivage ou la promotion des articles.

C'est ce service public qui, idéalement, permet l'existence de revues scientifiques numériques de qualité en accès ouvert et entièrement gratuites.

C'est ce service public, enfin, qui, malgré la lente dégradation des conditions de travail des statutaires et la précarisation des jeunes enseignants et chercheurs, continue de nous offrir le temps nécessaire pour siéger dans les comités de rédaction, pour concevoir les dossiers, lire, évaluer et discuter les articles proposés.

Pourtant, *in fine*, les quelques revenus produits par les revues ne servent à rémunérer ni les scientifiques qui les font vivre ni les travailleurs et travailleuses qui les fabriquent. L'essentiel de ces revenus va en effet aux sociétés qui diffusent ces revues sur les plateformes de publication scienti-

fique, dont beaucoup sont privées, au sein d'un secteur éditorial très fragile. À l'international et dans l'ensemble des disciplines scientifiques au-delà des sciences humaines et sociales, la situation est encore plus complexe. Ces sociétés y distribuent une part importante du travail d'édition : d'une part, elles économisent les tâches de relecture grâce au bénévolat des universitaires qu'elles sollicitent ; d'autre part, pour financer la pratique de l'accès ouvert, elles ont recours au modèle inversé de l'« auteur-payeur ». Ainsi, la communauté scientifique et ses deniers publics payent plusieurs fois une activité dont les profits reviennent finalement à ces organisations commerciales prédatrices. Pour contrer cette marchandisation des savoirs, certaines plateformes et quelques revues ont proposé ces dernières années des dispositifs d'accès ouvert intégral, où l'auteur n'est pas payeur. Ceux-ci demandent à être renforcés et soutenus financièrement par les pouvoirs publics pour diffuser encore plus largement les savoirs scientifiques.

La LPPR, telle qu'annoncée, promet de saper les fondements de cette triple économie financière, scientifique et humaine des revues. Elle frappe de plein fouet les personnels dits de soutien à la recherche, qui sont justement ceux qui permettent aux revues d'exister en tant qu'objets, en tant que produits manufacturés (même en ligne, même dans l'espace virtuel, un article est repris selon des normes typobibliographiques précises, mis en page et monté). Elle précarise ces personnels, substituant à l'emploi pérenne des contrats dits « de chantier », qui obligeront nos revues à épuiser leurs forces pour solliciter, via de lourds dossiers de demande, le droit de bénéficier de quelques heures du contrat de travail d'une personne spécialisée dans l'édition. C'est là poursuivre une politique cynique de diminution drastique des emplois des personnels invisibles de la chaîne éditoriale (éditeurs, secrétaires de rédaction, chargés d'édition, traducteurs, graphistes, développeurs, personnels des imprimeries et des plateformes de publication numérique, etc.). En effet, parmi ces derniers, les rares personnes qui bénéficient d'un CDI ou du statut de fonctionnaire sont généralement en sous-effectif et débordées par le flux constant de parution des revues, alors même que les tâches tendent à être « mutualisées » entre plusieurs publications, doublant voire triplant le travail de chaque poste. Quant à ceux et celles qui doivent jongler entre des CDD mal payés, ils et elles sont également contraints de travailler bien plus que les heures effectivement rémunérées, alternant périodes de chômage et emploi au sein d'équipes auxquelles, à peine formés, ils et elles n'ont guère le temps de s'intégrer. C'est ce que subissent les personnels d'Open Edition, dont près de 60 % sont contractuels, voire prestataires, alors que la plateforme est désormais devenue indispensable à la plupart de nos revues<sup>4</sup>. Les conséquences de ce système nous sont déjà connues et évoquent ce qui a été mis au jour dans le cas, notamment, de France Télécom, de La Poste ou de l'hôpital public : surcharge de travail, détérioration des conditions

de travail et des statuts générant souffrance, incertitude permanente, perte de sens et gaspillage des savoir-faire.

Enfin, privilégiant une recherche par projets assortie à des contrats limités dans le temps, diminuant drastiquement les recrutements de chercheurs titulaires, la LPPR fragilise de façon dramatique les jeunes chercheurs en quête de poste, contraints de multiplier les CDD postdoctoraux pour vivre, ou de quitter la France pour aller là où on leur propose les postes qui manquent ici, voire de quitter la recherche pour un autre métier. Or, ce sont ces jeunes chercheurs qui contribuent massivement à la production d'articles scientifiques et au renouvellement des connaissances.

## Défendre l'autonomie de la recherche et de l'édition scientifique

Comme on l'a vu, le travail de nos revues est un patient travail de discussion, et même, osons le mot malgré ses usages actuels, d'évaluation sur des critères partagés. La transparence et la pédagogie des processus éditoriaux, puis l'évaluation des articles, leur acceptation ou leur refus, ont des conséquences majeures sur les trajectoires des chercheurs et universitaires, notamment pour celles et ceux à la recherche de postes, et le rôle joué par les revues dans ce processus est indéniable. Mais, n'en déplaise à celles et ceux qui y verraient les outils par excellence de la sélection « inégalitaire et darwinienne », nos revues ne sont pas des agences de notation destinées à établir le *ranking* des chercheurs, à classer les « talents » ou à mesurer les « performances ». Car le processus d'évaluation est collégial, arbitré par la délibération dans des collectifs qui visent à produire la connaissance la plus précise, la plus robuste, la mieux démontrée. Si elles n'acceptent pas tous les articles qui leur sont soumis, nos revues ne sont pas des instances d'élimination qui mettraient en œuvre des critères d'« excellence » fixés par une bureaucratie quelconque : elles sont des lieux de réflexion et d'appréciation, mais aussi de communication avec les auteurs et autrices, pour définir ce qui, au regard de leurs projets intellectuels, « fait science ». Qu'elles soient généralistes, spécialisées ou interdisciplinaires, elles contribuent à informer la communauté scientifique, et bien au-delà, des recherches en cours, mais aussi à poser de nouvelles questions, à proposer des analyses ou des interprétations inédites, à lancer des controverses. Dans le vaste écosystème des revues académiques, chaque comité de rédaction travaille à élaborer une ligne éditoriale qui nourrit l'identité de la revue et ne saurait être réduite à une conception homogène de la scientificité. Ainsi, fondé sur des pratiques collectives et sur une conception coopérative et cumulative de la recherche

scientifique, l'esprit qui anime nos revues est à l'opposé de la mise en concurrence et d'une illusoire évaluation individuelle des chercheurs.

La coexistence de revues différentes est à ce titre indispensable : la pluralité et l'émulation sont les conditions du débat et de la confrontation, nécessaires aux progrès et à la validation des savoirs. La science s'élabore sur la contradiction, la multiplicité des approches et des écoles que, précisément, la concentration des moyens remet en cause. À l'opposé d'une conception managériale visant à faire des revues les centres de sélection et d'enregistrement d'une science uniformisée à l'échelle mondiale, c'est la capacité des différentes revues (nationales notamment) à défendre un point de vue scientifique particulier, une ligne spécifique, qui permet l'existence d'un espace international de points de vue, où la diversité des approches est une condition de la dynamique de la science. Ainsi, les revues scientifiques sont des instances de production et de diffusion d'une connaissance certifiée collectivement. Les articles et les dossiers qu'elles publient sont le fruit de travaux originaux : en sciences humaines et sociales, des mois de recherche dans des archives ou sur des terrains empiriques peuvent tenir en 50 000 précieux signes. Ce processus d'évaluation, de délibération collective et d'échanges entre les comités de rédaction et les auteur(e)s, occupe de longs mois de travail, de sorte que rares sont les articles publiés dans leur version initiale. Auteur(e)s, évaluateurs, membres du comité de rédaction, secrétaires de rédaction contribuent ainsi ensemble à la fabrication d'un savoir fiable et accessible. Lieux de transmission, de traduction et de production des idées et des recherches, espaces de rencontres et de débats, nos revues continuent de garantir un savoir scientifiquement solide et intellectuellement libre, à l'abri des intérêts privés. Elles contribuent à rendre la science meilleure.

Le monde de la recherche est déjà structuré par une très forte concurrence. Si l'on souhaite renforcer la qualité et la diversité de la production scientifique, ce n'est donc pas de darwinisme social dont nous avons besoin, mais plutôt d'espaces de travail stables, de « milieux » structurés sans lesquels les prises de risque, les coopérations et les débats indispensables à la production et à la consolidation de la connaissance ne peuvent se produire. En imposant des réformes structurelles permanentes, un pilotage vertical et par projets, l'accélération de procédures qui ne se conçoivent plus que dans le court terme, l'accroissement de la précarité des travailleurs et des collectifs de travail, le train de réformes dans lequel s'inscrit la LPPR ne fait que déstabiliser et appauvrir le fragile écosystème des revues.

Se mettre en grève, se mobiliser auprès des personnels en lutte, faire paraître un numéro blanc ou contribuer, par la publication de textes collectifs ou de récits anonymes, au mouvement social en cours : par ces actes inédits, et devant le constat de la dégradation du service public de la recherche,

<sup>4</sup> <https://academia.hypotheses.org/13060>.

les revues expriment leur colère et leur inquiétude. Elles montrent d'un coup l'envers du décor et tout ce qui rend possibles la production et la diffusion d'un savoir à la fois indépendant (notamment des mannes industrielles), fiable (car discuté par des scientifiques de haut niveau) et neuf (c'est ce savoir qui est à la base des futurs manuels universitaires, puis scolaires). Nos revues ne doivent leur existence

qu'au service public de la recherche. Parce que le service public en général, et celui de la recherche en particulier, sont menacés, nous, collectif des revues en lutte, nous opposons aux projets de réforme en cours avec la plus grande fermeté. Nous refusons la casse des formes de collaboration et d'émulation solidaire qui font la force et l'honneur du modèle français de la recherche.